

Circulaire Technique 09/10 – 05

MODALITES DE SELECTIONS EQUIPES DE FRANCE 2010 - 2012

1/ PISCINE

L'ensemble des temps « minimas » sera à réaliser lors des compétitions de référence déterminées annuellement par la CNNP.

Lors de compétitions internationales, le nombre maximal de nageurs engagés par course est de deux et une équipe par relais.

La grille de temps annuelle servira de référence pour la réalisation des minimas. Les N1 et N2 sont calculés d'après les temps des places du Chpt de l'année sportive précédente. Après un Chpt d'Europe : N1 = 6e place – N2 = 10e place ; après un Chpt du Monde : N1 = 8e place – N2 = 12e place. Dans le cas où les temps réalisés au Chpt sont moins bons que la grille en vigueur, ce sont ceux-ci que nous gardons. Pour les épreuves en immersion, un ajustement, du fait du nombre de participants, est possible. Le niveau des relais se situe à la 6e place.

- NIVEAU 1 :

Pour ce niveau, le nageur se qualifie s'il réalise le minima sur une seule course selon la grille de temps annexée au présent règlement.

- NIVEAU 2 :

Pour ce niveau, le nageur se qualifie s'il réalise le minima sur deux courses minimum selon la grille de temps annexée au présent règlement (les performances réalisées doivent lui permettre de nager effectivement 2 courses en championnat international).

La grille des nageurs sélectionnés sera établie au fur et à mesure par le coordonnateur des Equipes de France en relation avec les entraîneurs des clubs. Les entraîneurs des clubs concernés resteront en contact avec le coordonnateur des équipes (M. KICHEV) pour construire le programme du nageur et sa préparation. Il est à noter que l'athlète concerné pourrait ne pas être retenu si cette clause n'était pas respectée par le club.

Après la dernière compétition, le programme définitif sera établi.

Pour les relais, ceux-ci seront engagés en fonction de la grille de temps « relais ». La référence de la grille de temps est la 6e place pour entrer en finale. Un relais sera sélectionné si le cumul des temps des 4 meilleurs nageurs est égal au N1 relais. Un nageur sélectionné uniquement pour le ou les relais ne nagera pas en individuel. L'ordre de chaque équipe de relais restant à l'entière appréciation des entraîneurs des équipes de FRANCE.

La sélection définitive sera établie par le Directeur Technique National, après propositions de l'entraîneur national « piscine ».

DAMES

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	16"70	38"35	18"76	22"53	41"47	49"18	1'35"10	1'51"03	3'26"53	7'18"65	14'11"87	3'17"65	7'05"60	2'57"72	6'37"81
N2	17"33	41"08	19"21		42"45		1'35"86		3'27"53	7'31"40	14'25"57	3'32"05	7'35"57		

MESSIEURS

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	15"05	33"93	16"52	19"93	36"70	43"45	1'25"50	1'38"56	3'09"77	6'39"38	13'03"52	2'54"09	6'12"32	2'39"82	5'51"59
N2	15"33	35"67	16"56		37"23		1'27"78		3'13"72	6'46"39	13'22"51	3'03"14	6'30"39		

Juniors

FILLES

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	18"22	41"38	19"83	23"34	44"42	50"39	1'39"61	1'52"34	3'38"40	7'35"90	14'58"11	3'37"25	7'51"33	3'04"57	6'52"94
N2	18"70	43"68	20"13		44"83		1'41"17		3'43"71	7'48"10	15'16"77	3'42"72	8'03"56		

Juniors

GARCONS

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	16"42	38"07	17"70	20"84	39"00	45"37	1'28"41	1'41"23	3'16"03	6'56"66	13'35"87	3'08"38	6'42"69	2'42"15	6'07"18
N2	16"48	39"03	18"24		40"53		1'30"56		3'17"81	7'04"45	14'20"45	3'21"79	7'11"31		

GRILLE DES MINIMAS DE TEMPS – EQUIPE DE FRANCE 2010

2/ LONGUE DISTANCE

La sélection se fera à l'occasion d'un suivi longitudinal organisée spécifiquement par la C.N.N.P. Les nageurs seront classés sur l'ensemble de 3 tests ou épreuves.

1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	7 ^{eme}	8 ^{eme}	9 ^{eme}	10 ^{eme}	11 ^{eme}	12 ^{eme}
1 point	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

La sélection définitive des nageurs en équipe de France pour les épreuves individuelles et les relais s'effectuera après la dernière épreuve.

Pour être sélectionnés, les nageurs et nageuses devront respecter les critères A, B et C :

A/ Test de référence sur 2000 m : coefficient 1

Les nageurs voulant entrer dans le processus de sélection pour l'équipe de France de Longue Distance devront effectuer un 2000 mètres nagé en piscine avant le 01 février 2010. Cette performance sur 2000 m pourra être réalisée lors d'une compétition ou lors d'un entraînement, mais elle devra être rentré sur winpalme et enregistrée sur e-nap. Dans le cas d'une réalisation lors d'un entraînement, le protocole devra indiquer la présence effective de 2 chronométreurs officiels appartenant à deux clubs différents et du R.T.R. de la région du nageur.

Au 15 février, un classement hommes & dames sera envoyés au CRNAP avec l'attribution des points de chaque nageur.

B/ Temps de référence sur 1500 m : coefficient 1

Le meilleur temps sur 1500 SF sera pris en compte comme critère n°2 ; ce temps devra être réalisé lors d'une compétition officielle dont le protocole aura été pris en compte par e-nap et ceci depuis le début de l'année sportive et jusqu'au 15 avril 2010. La recherche de la performance, l'attribution des points et le classement seront réalisés directement par la CNNP.

Au 22 avril, un classement hommes & dames sera envoyés au CRNAP avec l'attribution des points de chaque nageur sur les critères A & B.

C/ lors des Championnats de France de longue distance : coefficient 3

La course du 6000 m servira de critère C pour la sélection du 6000 m équipe de France. Le classement à l'arrivée déterminera le nombre de points qui sera doté d'un coeff. 3.

La course du 15000 m servira de critère C pour la sélection du 20000 m équipe de France. Le classement à l'arrivée déterminera le nombre de points qui sera doté d'un coeff. 3.

Sélection des relais 4 X 3000m : (à une date déterminée par la CNNP)

Une course de sélection sur 3000 m sera mise en place par la CNNP. Les modalités seront précisées dans le règlement spécifique de l'épreuve. Le classement à l'arrivée déterminera le nombre de points qui sera doté d'un coeff. 3.

D/ Sélection définitive

La sélection définitive sera établie par le Directeur Technique National, après propositions de l'entraîneur national « longue distance ».

Sélection du 6000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères seront sélectionnés s'ils prennent les 2 premières places au classement général.

Sélection du 20 000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères seront sélectionnés s'ils prennent la première place au classement général.

Sélection des relais 4 X 3000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères pourront être sélectionnés s'ils prennent les 4 premières places au classement général.

Il est à noter que l'ordre de chaque équipe de relais lors du championnat international restant à l'entière appréciation des entraîneurs des équipes de FRANCE.

E/ Divers

Conformément à l'article 19 du règlement médical de la FFESSM : « En outre, en cas de refus ou la négligence d'un sportif de se soumettre à la surveillance médicale obligatoire liée à son statut, le médecin coordonnateur du suivi médical en informe le Président de la Fédération. Ce dernier suspend la participation du sportif aux compétitions sportives organisées ou autorisées par ladite fédération jusqu'à la régularisation de sa situation ».